

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF575

présenté par
M. Giraud, rapporteur et Mme Ferrari

ARTICLE 56

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

I. – Au cinquante-deuxième alinéa, substituer aux mots :

« les produits mentionnés »

les mots :

« la fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée mentionnée ».

II. – Au soixante-treizième alinéa, substituer aux mots :

« au III »

les mots :

« au II ».

III. – Au quatre-vingt-septième alinéa, substituer à la référence :

« 1° »

la référence :

« 3° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement corrige des erreurs rédactionnelles de coordination entre dispositions de l'article 56 de répartition de la dotation globale de fonctionnement.